



**ឯកសារដើម**  
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ទទួល (Date of receipt/date de reception):  
..... 11 / 05 / 2011 .....

ម៉ោង (Time/Heure) : ..... 11:20 .....

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង / Case File Officer/L'agent chargé  
du dossier: ..... *Ratanak* .....

ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា  
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

**អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា**  
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia  
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

Kingdom of Cambodia  
Nation Religion King  
Royaume du Cambodge  
Nation Religion Roi

**CHAMBRE DE PREMIERE INSTANCE**

**À : Toutes les parties, dossier 002**                      **Date: 11 mai 2011**

**DE : Juge Nil Nonn, Président de la Chambre de première instance**



**CC : Tous les Juges de la Chambre de première instance ; Juriste Hors Classe de la Chambre de première instance**

**OBJET : Calendrier de l'audience initiale**

Pour les besoins du présent mémorandum il est fait référence à l'Ordonnance de la Chambre de première instance aux fins du dépôt de pièces dans le cadre de la préparation du procès (E9), ainsi qu'aux indications en réponse fournies par les parties en vue de l'audience initiale et qui concernent les points de droit qu'elles entendent soulever à cette occasion (Documents E9/23, E9/28, E9/30, E9/33 et E9/34).

Après examen des écritures des parties, et comme le prévoit la règle 80bis du Règlement intérieur, la Chambre examinera les questions suivantes lors de l'audience initiale :

- Les listes de témoins potentiels et experts proposés par les parties conformément au Règlement intérieur ;
- Les exceptions préliminaires en vertu de la règle 89 du Règlement;
- Les premières indications par les co-avocats principaux des parties civiles concernant la nature des réparations collectives et morales qu'ils entendent solliciter lors de leur demande définitive (Règle 23 *quinquies* (3)(b) du Règlement). À un stade ultérieur, une fois que la Chambre préliminaire aura statué sur l'ensemble des appels concernant la recevabilité des parties civiles, la Chambre permettra aux co-avocats principaux de procéder à une actualisation de ces premières indications.

Durant l'audience initiale, la Chambre n'offrira pas aux parties la possibilité de présenter des observations orales sur des questions autres que celles susmentionnées. La Chambre

considère en effet que s'agissant de toutes les autres questions soulevées par les parties dans leurs diverses écritures :

- soit la Chambre a déjà statué sur celles-ci lors de la réunion de mise en état ainsi que dans ses décisions ultérieures (E74);
- soit ces questions feront l'objet de plus amples directives de la Chambre en temps utile ;
- Soit, lorsque cela apparaît pertinent et nécessaire, elles peuvent être soulevées devant la Chambre par les parties durant le procès même.

La Chambre indique par ailleurs que le document E74 constitue une décision de la Chambre qui, conformément au Règlement intérieur, peut faire l'objet d'un appel en même temps que le jugement au fond.

Afin de donner un préavis suffisamment long aux parties et de faciliter leurs préparatifs, la Chambre annonce que l'audience initiale se tiendra à partir du lundi 27 juin 2011 et se poursuivra du mardi 28 juin au jeudi 30 juin 2011, si nécessaire. Les parties doivent, par conséquent, s'assurer de leur disponibilité durant cette période.

Un ordre du jour et un calendrier plus détaillés seront communiqués en temps utile avant la tenue de l'audience initiale. Ils indiqueront les questions qui seront débattues lors de l'audience initiale.

La Chambre informe par ailleurs les parties, ainsi que les diverses sections administratives des CETC, que d'autres audiences pourraient être tenues dans le dossier n°002 dans le courant du mois d'août 2011. Les parties doivent par conséquent s'assurer de leur disponibilité durant cette période et prendre en compte ces informations lors de la planification notamment de congés annuels. De plus amples directives à cet égard, ainsi que sur d'autres questions, seront communiquées en temps utile. *ALM JF*